



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 1^{er} NOVEMBRE 2012**

Présidence M. Pierre-Alain MEYSTRE
Sont présents 51 Conseillères et Conseillers sur 60

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 22 / 2012 « Arrêté d'imposition pour l'année 2013 » adopté en séance du 24 septembre 2012 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'adopter le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel qu'amendé lors de la séance du 1^{er} novembre 2012 à l'article premier :

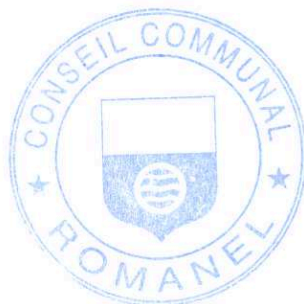
« Il sera perçu **pendant 2 ans**, dès le 1^{er} janvier 2013, les impôts suivants : »

Les autres éléments sont acceptés sans changement.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} novembre 2012

Le Président :


Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :


Eliane CARNEVALE